

218C0200
FR0011648716-FS0066

23 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CARBIOS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 janvier 2018, la société Natixis Asset Management¹ (21 quai d'Austerlitz, 75634 Paris cedex 13), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 janvier 2018, le seuil de 5% du capital de la société CARBIOS et détenir, pour le compte desdits fonds, 231 790 actions CARBIOS représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 4,19% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CARBIOS sur le marché.

¹ Contrôlée par Natixis. La société Natixis Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 4 567 307 actions représentant 5 526 434 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.